



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-01319**

BY: **MR. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)**

DATE: **MAY 9, 2017**

Print Name of Signatory: **The Honourable Catherine McKenna**

Response by the Minister of Environment and Climate Change

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C McKenna', written over a horizontal line.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Protection of the environment

ORIGINAL TEXT

REPLY

B.C. Hydro is the proponent of the 1100-megawatt hydroelectric dam (Site C) on the Peace River in northeast British Columbia. The former Conservative Government approved the Site C Project in the fall of 2014 and set legally binding conditions with which B.C. Hydro must comply. Permits were subsequently issued in fall 2015 allowing the Project to start construction.

One of the major priorities set by our government when it first took office was to restore credibility to Canada's environmental assessment processes. We immediately began working to modernize and significantly improve how environmental assessments are conducted and how major project decisions such as Site C are made. Our government committed to taking the time necessary to get it right. We also determined that an interim approach and principles were required to provide greater certainty as to we would be guided in the application of discretionary decision-making authorities for projects being assessed during the review of environmental assessment processes.

On January 27, 2016, our government announced an interim approach and principles. The principles are:

- Decisions will be based on science, traditional knowledge of Indigenous peoples, and other relevant evidence;
- The views of the public and affected communities will be sought and considered;

- Indigenous peoples will be meaningfully consulted and, where appropriate, impacts on their rights and interests will be accommodated;
- Direct and upstream greenhouse gas emissions linked to the projects under review will be assessed; and
- No project proponent will be asked to return to the starting line – reviews will continue within the current legislative framework and in accordance with treaty provisions, under the auspices of relevant responsible authorities and Northern regulatory boards.

In August 2016, I established an Expert Panel to conduct a review of environmental assessment processes associated with the *Canadian Environmental Assessment Act, 2012* (CEAA 2012).

On March 31, 2017, after seven months of engagement across the country, the Expert Panel provided its report to me and it is now available to the public.

Canadians were invited to share their views on the report. Our government is now considering the findings and recommendations in the Expert Panel's report, as well as input from Indigenous groups, stakeholders, and the public and is now developing a way forward, including potential legislative, regulatory and policy changes. I am committed to pursuing proposals for change that will renew Canada's environmental and regulatory processes in a manner that restores trust, protects the environment, enables sustainable economic growth, and contributes to a renewed nation-to-nation relationship with Indigenous peoples.

The Canadian Environmental Assessment Agency conducts inspection activities to verify that BC Hydro is in compliance with conditions included in the Environmental Assessment Decision Statement. When necessary, the Canadian Environmental Assessment Agency will undertake enforcement actions to bring BC Hydro back into compliance with these conditions.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : 421-01319

DE : M. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)

DATE : LE 9 MAI 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

BC Hydro est le promoteur du projet de barrage hydroélectrique du site C, d'une capacité de 1100 mégawatts, sur la rivière de la Paix, dans le nord-est de la Colombie-Britannique. L'ancien gouvernement conservateur a approuvé le projet du site C à l'automne 2014, et a établi des conditions juridiquement contraignantes que le promoteur doit respecter. Des permis de construction du barrage ont ensuite été délivrés, à l'automne 2015, pour autoriser le début des travaux.

L'une des grandes priorités que s'est fixées notre gouvernement au moment de son arrivée au pouvoir était de rétablir la crédibilité des processus d'évaluation environnementale du Canada. Nous avons immédiatement entrepris de moderniser et d'améliorer de façon significative la façon dont sont réalisées les évaluations environnementales et dont sont prises les décisions concernant les grands projets comme celui du site C. Notre gouvernement s'est engagé à prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses. Nous avons aussi déterminé qu'une approche et des principes provisoires s'imposaient pour nous apporter une plus grande certitude quant à la façon d'encadrer l'exercice de pouvoirs de décision discrétionnaires pour les projets évalués durant l'examen des processus d'évaluation environnementale.

Notre gouvernement a annoncé une approche et des principes provisoires le 27 janvier 2016. Les principes sont les suivants :

- Les décisions seront basées sur la science, les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et d'autres éléments de preuve pertinents;
- Le gouvernement cherchera à connaître les points de vue du public et des collectivités touchées et en tiendra compte;
- Les peuples autochtones seront véritablement consultés et, s'il y a lieu, des accommodements seront ménagés pour tenir compte des impacts sur leurs droits et leurs intérêts;
- Les émissions de gaz à effet de serre directes et en amont attribuables aux projets à l'étude seront évaluées;
- Aucun promoteur de projet n'aura à tout reprendre depuis le début – les examens de projet se poursuivront dans le cadre légal actuel et en conformité avec les dispositions des traités, sous l'égide des autorités responsables et des organismes de réglementation du Nord concernés.

En août 2016, j'ai constitué un Comité d'experts chargé de réaliser un examen des processus d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012).

Le 31 mars 2017, après sept mois de consultation partout au pays, le Comité d'experts m'a remis son rapport qui a été rendu public.

Les Canadiens ont été invités à faire connaître leurs points de vue sur le rapport. Notre gouvernement examine actuellement les conclusions et les recommandations présentées dans le rapport du Comité d'experts, de même que les commentaires formulés par les groupes autochtones, les intervenants et le public. Il s'emploie maintenant à définir la voie à suivre, y compris les modifications qui pourraient être apportées à la loi, aux règlements et aux politiques. Je me suis engagée à tenir compte des propositions de changement qui contribueront à renouveler les processus environnementaux et réglementaires du Canada de façon à rétablir la confiance, à protéger l'environnement, à favoriser une croissance économique durable et à contribuer au rétablissement d'une relation de nation à nation avec les peuples autochtones.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale réalise des inspections pour s'assurer que BC Hydro respecte les conditions énoncées dans la déclaration de décision concernant l'évaluation environnementale. S'il y a lieu, elle prendra des mesures d'application pour que BC Hydro se conforme de nouveau à ces conditions.